

6 - Exercice 2014 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M14

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal vient de voter le compte administratif de la collectivité pour l'exercice 2013.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2013 du Budget Principal sont les suivants :

↳ Section d'investissement

Réalisations 2013 :

Dépenses réalisées	- 118 663 134,45 €	
Recettes réalisées	+ <u>100 846 849,37 €</u>	
	- 17 816 285,08 €	(1)

Restes à réaliser 2013 :

Dépenses à reporter	- 20 986 868,44 €	
Recettes à reporter	+ <u>21 921 279,53 €</u>	
	+ 934 411,09 €	(2)
Besoin d'autofinancement global (1)+(2)	- 16 881 873,99 €	

Le programme d'investissement 2013 fait apparaître au 31 décembre 2013 un besoin d'autofinancement complémentaire de 16 881 873,99 €.

↳ Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 :

Dépenses réalisées	- 168 705 291,64 €
Recettes réalisées	+ <u>193 699 825,88 €</u>
Excédent de fonctionnement	+ 24 994 534,24 €

Il convient de rappeler que les résultats estimés de l'exercice 2013 ont été repris dans leur intégralité au Budget Primitif 2014 voté le 17 avril 2014.

Propositions

Les résultats définitivement arrêtés étant de même montant que les résultats estimés, le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2014, à savoir :

❖ 16 881 873 ,99 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2013.

Cette opération s'est traduite par une ouverture de crédits en recettes de 16 881 873,99 € au chapitre 10.01/1068 CS 20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

❖ 8 112 660,25 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes au chapitre 002.01/002 CS 20200.

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	168 705 291,64	185 530 627,24
	Section d'investissement	99 637 930,69	100 846 849,37
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		8 169 198,64
	Report en section d'investissement (001)	19 025 203,76	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		287 368 426,09	294 546 675,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	20 986 868,44	21 921 279,53
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	20 986 868,44	21 921 279,53
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	168 705 291,64	193 699 825,88
	Section d'investissement	139 650 002,89	122 768 128,90
	TOTAL CUMULE	308 355 294,53	316 467 954,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		20 986 868,44	21 921 279,53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 000,00	4 159 279,53
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	101,00	13 612 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 644 093,03	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	4 682 541,26	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 262 328,84	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 331 804,31	4 000 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	56 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions : 2. Des oppositions ? 12. Les mêmes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.